



Remboursement dropshipping

Par **LeK**, le **25/12/2020** à **00:28**

Bonjour,

Vous avez dû recevoir cette questions des milliers de fois, mais je n'ai rien trouvé sur le net à part des informations relativement floues.

Ma mère m'a offert un cadeau pour Noël, mais a acheté sur un site de dropshipping une montre pour 50 euros qui en vaut 5 sur des sites chinois. Le site parlait d'une livraison entre 7 et 15 jours, mais celle-ci à été beaucoup plus longue, de plus le produit correspond que partiellement à ce qui est indiqué sur les publicités. J'ai donc verifié la politique de remboursement du site, et celui-ci nous dit que : "Seuls les articles à prix courant peuvent être remboursés ou échangés. Malheureusement, les articles soldés ou en promotion ne sont pas remboursables." Cependant, en tant que bon site de dropshipping, tous les produits sont en promotions sans cesse (fausses promotions évidemment).

Cela me peine énormément que ma mère se soit fait avoir par ce genre de site et j'aimerais savoir s'il ya une possibilité de se faire rembourser au vu de la situation et de la politique de remboursement du site internet.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **25/12/2020** à **10:20**

Bonjour,

Vous pouvez bien sur engager un avocat à 200 euro/heure. 😊

Le genre de site "en dropshipping" traduction un intérmédiaire qui ne sert à rien sauf à enfler les couts.

SI le site est français (hébergé en France) vous serez protégé par le code de la consommation.

Si non il faudra vous adresser à L'OTAN;



Par **Zénas Nomikos**, le **25/12/2020** à **10:31**

Bonjour et bon Noël,

je voudrais, avec vous et avec la communauté Experatoo, fermer une porte, celle de la voie pénale.

Pour ce faire, je vous propose de prendre connaissance de ceci :

<https://www.cabinetaci.com/la-publicite-trompeuse/>

et ceci :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032220953?et

Cordialement.